

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL

DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGOIS

SÉANCE DU 14 FÉVRIER 2023 À 18 HEURES 30

N° DEL2023_036 : EXTENSION DU PÉRIMÈTRE DE LA CONVENTION
OPÉRATIONNELLE AVEC L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC FONCIER D'OCCITANIE DANS
LE CADRE DU DISPOSITIF ACTION CŒUR DE VILLE D'ALBI

L'an deux mille vingt trois, le quatorze février

Le conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois s'est réuni en mairie d'Albi le mardi 14 février 2023 à 18 heures 30, sur convocation de madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, présidente de la communauté d'agglomération de l'Albigeois, en date du 8 février 2023.

Présidait la séance : Madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL

Secrétaire : Monsieur Pierre DOAT

Membres présents votants : Mesdames, messieurs,

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Marie-Pierre BOUCABEILLE, Roland GILLES, Laurence PUJOL, Jean-Michel BOUAT, Marie-Corinne FORTIN, Mathieu VIDAL, Bruno LAILHEUGUE, Anne GILLET VIES, Achille TARRICONE, Nathalie BORGHESE, Patrick BLAY, Fabienne MENARD, Steve JACKSON, Nathalie FERRAND-LEFRANC, Pascal PRAGNERE, Jean-Laurent TONICELLO, Nicole HIBERT, Marie-Claire GEROMIN, Pierre DOAT, Philippe GRANIER, Eric GUILLAUMIN, Patrice DELHEURE, Grégory AVEROUS, Jérôme CASIMIR, Gérard POUJADE, Elisabeth CLAVERIE, Bernard DELBRUEL, Ghislain PELLIEUX, Anne-Marie ROSÉ, Alfred KROL, Michel TREBOSC, David DONNEZ, Sylvie FONTANILLES-CRESPO, Camille DEMAZURE, Yves CHAPRON, Jacky MIQUEL

Membres présents non votants :

Mesdames, Cindy PERLIN-COCQUART, Marie-Thérèse LACOMBE, Marie ESTEVENY, Agnès BRU, Nathalie LACASSAGNE

Membres excusés :

Messieurs, Frédéric CABROLIER, Thierry DUFOUR, Jean-François ROCHEDREUX, Patrick MARIE

Membres représentés : Mesdames, messieurs,

Naïma MARENGO (pouvoir à Roland GILLES), Gilbert HANGARD (pouvoir à Jean-Michel BOUAT), Odile LACAZE (pouvoir à Michel FRANQUES), Geneviève MARTY (pouvoir à Marie-Pierre BOUCABEILLE), Danielle PATUREY (pouvoir à Jean-Laurent TONICELLO), Marc VENZAL (pouvoir à David DONNEZ), Thierry MALLÉ (pouvoir à Anne-Marie ROSÉ), Christine TAMBORINI (pouvoir à Alfred KROL), Martine LASSERRE (pouvoir à Sylvie FONTANILLES-CRESPO)

Conseillers communautaires en exercice : 50 titulaires et 10 suppléants

Quorum : 26

Votants : 47

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MARDI 14 FÉVRIER 2023**N° DEL2023_036 : EXTENSION DU PÉRIMÈTRE DE LA CONVENTION
OPÉRATIONNELLE AVEC L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC FONCIER
D'OCCITANIE DANS LE CADRE DU DISPOSITIF ACTION CŒUR DE VILLE
D'ALBI**

Pilote : Habitat

Monsieur Bruno LAILHEUGUE, rapporteur,

Depuis 2018, la ville d'Albi figure dans la liste des villes bénéficiaires du programme national Action cœur de ville. A ce titre, une convention-cadre pluriannuelle a été signée le 17 août 2018 avec toutes les parties prenantes (ville d'Albi, communauté d'agglomération de l'Albigeois, État, Action Logement, agence nationale de l'habitat, caisse des dépôts et consignations, chambre de commerce et d'industrie du Tarn et région Occitanie). Une convention de partenariat a ensuite été approuvée en décembre 2019 entre Action Logement, la communauté d'agglomération de l'Albigeois et la ville d'Albi, visant à favoriser la restructuration d'immeubles inclus dans le périmètre Action cœur de ville afin de contribuer au développement de l'habitat.

L'établissement public foncier d'Occitanie (EPFO) accompagne les villes bénéficiaires du dispositif Action cœur de ville, en procédant à des acquisitions foncières et immobilières de nature à faciliter les opérations d'aménagement contribuant au développement de l'habitat par des opérations de réhabilitation et de renouvellement urbain.

Par délibération en date du 11 février 2020, le Conseil communautaire a approuvé la convention opérationnelle entre l'EPFO, la communauté d'agglomération de l'Albigeois et la ville d'Albi, posant les modalités d'acquisition et de gestion des fonciers acquis sur les périmètres opérationnels suivants : centre ancien, la Madeleine, Cordeliers/Université.

Le montant prévisionnel de l'engagement financier de l'EPFO, sur les huit ans de durée de la convention opérationnelle est de 3,5 millions d'euros. Cette convention a été signée par les parties le 12 mars 2020.

Face à la pression immobilière croissante constatée dans le centre-ville et afin de permettre à la collectivité de se doter d'outils lui permettant d'assurer une maîtrise foncière et d'assurer la mixité sociale de l'habitat, le périmètre initial est amené à évoluer. Ainsi, il conviendrait d'étendre le secteur Cordeliers/Université afin d'habilitier l'EPFO à procéder à des acquisitions foncières ou immobilières sur ce périmètre élargi. Un avenant à la convention du 12 mars 2020 serait conclu entre les parties. Il acterait ainsi l'extension du sous périmètre Cordeliers/Université.

A cette occasion, il serait également opportun de modifier l'article 6.5 de la convention initiale. Cet article prévoyait, notamment, que « la première actualisation (du prix de revient) est appliquée le 1er janvier de la quatrième

année qui suit la date du paiement des dépenses par l'EPF. Il serait remplacé par la rédaction plus favorable suivante : « la première actualisation (du prix de revient) est appliquée à compter du 1er jour du mois qui suit la date marquant la quatrième année révolue du paiement des dépenses de l'EPF » comme mentionné dans le projet d'avenant à la convention opérationnelle ci-annexé.

Le Conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU les statuts de la communauté d'agglomération de l'Albigeois,

VU la délibération N°DEL2018_119 en date du 18 juillet 2018 portant sur la participation de la communauté d'agglomération de l'Albigeois au programme Action Cœur de ville d'Albi,

VU la convention cadre pluriannuelle Action Cœur de ville d'Albi, signée le 17 août 2018 par l'ensemble des partenaires,

VU la délibération N°DEL2020_226 en date du 15 décembre 2020, portant sur l'avenant de projet à la convention cadre Action cœur de ville d'Albi du 17 août 2018 - phase de déploiement - convention d'opération de revitalisation du territoire (ORT),

VU la délibération n°DEL2020_042 en date du 11 février 2020, approuvant la convention opérationnelle avec l'établissement public foncier d'Occitanie dans le cadre du dispositif Action Cœur de ville d'Albi,

VU le projet d'avenant à la convention opérationnelle avec l'établissement public foncier d'Occitanie dans le cadre du dispositif Action cœur de ville d'Albi ci-annexé,

VU l'avis favorable Bureau communautaire du 24 janvier 2023,

ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,

APPROUVE l'avenant à la convention opérationnelle ci-annexé entre l'établissement public foncier d'Occitanie, la communauté d'agglomération de l'Albigeois et la ville d'Albi dans le cadre du dispositif Action cœur de ville d'Albi, pour étendre le périmètre d'intervention de l'EPFO concernant le secteur Cordeliers/Université et modifier l'article 6.5 de la convention opérationnelle initiale signée le 12 mars 2020,

AUTORISE madame la présidente ou son représentant à signer l'avenant ci-annexé, et à accomplir toutes les formalités nécessaires à sa mise en œuvre.

Fait le 14 février 2023,

La présidente,

Le secrétaire de séance,

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL

Pierre DOAT